

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 15258

présenté par  
M. Larive

-----

**ARTICLE 55**

Cet alinéa est supprimé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la mise en place d'une règle d'or et d'un pilotage financier du régime universel tel que définis par le Gouvernement.

Le 3° vient à nouveau parachever la grande hypocrisie des valeurs du point qui ne doivent pas baisser. A nouveau nous souhaitons remettre en exergue que le point n'est qu'un paramètre et qu'additionné à tous les autres paramètres, il sera aisé pour le gouvernement de faire baisser les pensions. Stop à l'enfumage ! Vous êtes d'une part incapable de donner la valeur du point, mais en plus vous n'assumez pas qu'il n'est pas le seul paramètre sur lequel repose le niveau de la pension.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.